
à l'Eglise, ne se laisseront nullement décourager et qu'au contraire plus unis dans le respect et dans l'affection pour leur pasteur, persévèreront fermement dans les principes religieux, principale garantie de salut pour la patrie elle-même.

Il n'y a pas longtemps, Nous avons été consolé par les splendides démonstrations de foi et de piété qu'ont faites les Milanais, lors du quinzième centenaire de leur très saint patron. Et maintenant, nous sommes heureux de leur renouveler à eux et à leur pasteur les sentiments de notre bienveillance particulière.

Dans ce but, nous accordons, avec toute l'effusion de notre affection paternelle, à vous, Monsieur le cardinal, au clergé et au peuple que dirige votre sollicitude pastorale, la Bénédiction apostolique.

Du Vatican, 22 mai 1898.

LÉON XIII, PAPE.

LES CARDINAUX

Le Sacré Collège se compose de 70 cardinaux au plus, divisés en trois ordres, dont 6 évêques, 50 prêtres et 14 diacres. Leur fonction est d'aider le pape pendant sa vie et de lui donner un successeur après sa mort.

Tout ce que nous enseigne le droit canon sur les cardinaux peut être compris sous deux titres : l'histoire et la constitution du Sacré Collège.

L'histoire de cette importante institution nous en fera connaître l'origine et les développements merveilleux.

Pour trouver l'origine des *diacres*, il faut remonter